

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 350

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
M. Boccalettià l'amendement n° 27 de Mme Lebec
-----**APRÈS L'ARTICLE 2**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Les causes identifiées des nationalisations ayant été considérées comme des réussites au regard des intérêts stratégique du pays. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif vise à mettre en avant le biais du rapport proposé, qui se concentre exclusivement sur les échecs des nationalisations. Il est important de s'appuyer aussi sur les réussites de cet instrument fondamental pour l'action de l'Etat.